

# Reconfinement et EHPAD

## Cap Retraite répond aux questions des familles

Cap Retraite vous tient informé des mesures mises en place en EHPAD et en maison de retraite suite à l'allocution du président du 28 octobre annonçant le reconfinement. Clémence, responsable de la relation Résidence/EHPAD chez Cap Retraite répond aux questions des familles.

Propos recueillis par Benjamin B.

### Que faut-il retenir de l'allocution du président Emmanuel Macron concernant les EHPAD ?

**Clémence U. :** Lors de l'annonce du Président annonçant que la France se reconfiner, notre crainte était portée naturellement sur les mesures liées aux EHPAD. Quel soulagement en apprenant que "les visites dans les Ehpads et les maisons de retraite seront autorisées" !

### Pour quelles raisons les visites dans les EHPAD sont-elles autorisées lors de ce second confinement ?

**C.U :** Le président l'a bien compris et a tiré les leçons des erreurs du premier confinement, il est primordial de **maintenir l'indispensable lien avec les proches.**

Comme tous les professionnels de la santé, nous avons été sensibles au message du président : "éviter que des personnes seules, se retrouvent totalement isolées".

### Face au risque sanitaire, concrètement quelles sont les mesures mises en place dans les EHPAD pour les résidents ?

**C.U :** Le mot d'ordre mis en place par l'ensemble des directions d'établissement est "la vigilance



Crédits: Adobe Stock

de chaque instant". Cela se traduit par un renforcement des mesures de prévention. La direction doit ainsi anticiper la survenue d'un cas et la prise en charge à réaliser, les protocoles soignants ainsi que les procédures de désinfection et de dépistage ont été actualisés.

### En savez-vous plus sur ce protocole de dépistage ?

**C.U :** L'objectif de ce protocole est d'assurer un périmètre de sécurité sanitaire aux résidents. Afin d'assurer ce périmètre face au risque extérieure, le personnel de retour de congés se doit d'effectuer **un test de dépistage avant leur prise de fonction.** Tous les nouveaux admis sont également



Crédits: Adobe Stock

“

" Il est primordial de maintenir l'indispensable lien avec les proches "

### Les familles se sentent-elles rassurées pour visiter les établissements depuis le début du reconfinement ?

**C.U :** Tout d'abord, de manière unanime les familles ont accueilli avec soulagement l'autorisation des visites en EHPAD pendant ce reconfinement. Par ailleurs, nous constatons depuis l'annonce du président une sensible augmentation des demandes de visites, qui s'explique par le fait que le nombre de rendez-vous disponibles pour visiter les résidences est réduit suite aux mesures sanitaires mises en place. Plus surprenant encore, pour assurer les visites, **certaines EHPAD restent ouverts les week-ends et en soirée.**

### Dans ce nouveau contexte comment Cap Retraite organise les visites et les entrées en EHPAD ?

**C.U :** Effectivement le contexte change et nous adaptons notre travail, le service relation Résidence de Cap Retraite que je dirige, actualise quotidiennement la situation de l'ensemble des résidences en partenariat avec Cap Retraite, afin d'assurer la réalisation des visites et des entrées dans les meilleures conditions en répondant aux besoins des familles et aux mesures de chaque établissement.

Le travail est certes conséquent, mais la satisfaction de permettre à chaque famille de trouver la résidence qui assurera le bien-être de leur proche est tellement gratifiante que nous y mettons toute notre énergie.

Dans ce contexte si particulier du covid c'est ainsi que Cap Retraite est solidaire. ■

dépistés avant leur entrée effective. Le personnel encadrant fait preuve d'une vigilance de chaque instant et impose un test de dépistage à tout résident présentant le moindre symptôme. Si un doute existe, toute personne intervenant auprès de la personne contaminée devra également être dépistée.

### Quelles sont les mesures mises en place dans les EHPAD pour assurer les visites d'établissement sans faire encourir le moindre risque aux résidents ?

**C.U :** Les résidences ont tout de suite mis en place le protocole du strict respect des règles sanitaires avec la mise en place drastique des mesures sanitaires actuellement en vigueur comme le port du masque et distanciation physique.

**Les visites dans les EHPAD ont lieu uniquement sur rendez-vous,** dans un espace dédié et limité à deux visiteurs seulement.

" Permettre à chaque famille de trouver la résidence qui assurera le bien-être de leur proche. "